
Comment gérer les déchets d'amiante (collecte)

Cher client,

La santé et la sécurité étant pour nous d'une importance capitale, nous avons le plaisir de vous remettre cette brochure contenant des informations sur les déchets contenant de l'amiante.

Cette brochure vous informe sur l'aspect des matériaux contenant de l'amiante et les dangers qu'ils représentent, ainsi que sur la meilleure manière de traiter ces matériaux afin que vous et nos employés puissiez les collecter et les traiter en toute sécurité.

Nous vous indiquons également comment emballer ces déchets et la procédure à suivre lors de la présentation de déchets contenant de l'amiante ! **Vous devez tenir compte du fait que les déchets contenant de l'amiante ne doivent pas être mélangés avec d'autres matériaux (de construction) ne contenant pas d'amiante (voir plus loin dans le document), à l'exception de cas spécifiques !**

Si vous reconnaissez l'un de ces matériaux, vous devez le stocker séparément afin que nous puissions le traiter pour vous de manière réfléchie.

I LES DÉCHETS D'AMIANTE DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS SÉPARÉMENT- NE PAS LES MÉLANGER AVEC D'AUTRES DÉCHETS !

Vous devez le signaler afin que le personnel de notre site ne soit pas exposé à ce matériau.



DANGER DE L' AMIANTE

L'amiante est un minéral fibreux et incombustible. Les fibres sont invisibles à l'œil nu mais peuvent être inhalées si elles flottent librement dans l'air. Elles pénètrent alors profondément dans les poumons et y provoquent des maladies typiques :

- ! l'asbestose (une forme spécifique de silicose) ;
- ! le mésothéliome (tumeur abdominale ou pleurale agressive) ;
- ! le cancer du poumon.

Même de petites quantités de fibres d'amiante inhalées peuvent entraîner ces maladies. Les symptômes ne se manifestent que des années après l'exposition. Le risque augmente avec l'ampleur et la durée de l' exposition.

DEUX TYPES D'AMIANTE ?

Dans le cas de l'amiante **lié** (amiante non friable), les fibres sont fermement attachées au matériau porteur (par exemple, des plaques ondulées en amiante-ciment, des ardoises ou des tuyaux). Tant que l'amiante est en bon état et qu'il est manipulé avec précaution, pratiquement aucune fibre n'est libérée. Quelques exemples peuvent être retrouvés plus loin dans le texte.

Dans le cas de l'amiante **non lié** (amiante friable), les fibres sont plus ou moins libres (par exemple, cordon de poêle contenant de l'amiante ou isolation en plâtre avec toile de jute autour des tuyaux d'isolation). Les fibres sont donc facilement libérées, surtout si le matériau est endommagé ou manipulé.

Yves Maes BV n'est pas enregistré pour collecter l'amiante non lié et n'est pas non plus autorisé à accepter ce type de déchets sur nos sites ! Pour ce faire, vous devez vous adresser à des entreprises agréées, telles que GRCT, Moerbroek 6, 2270 Herenthout (info@grct.be).

COMMENT RECONNAÎTRE LES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ?



Plaques

Quoi : plaques ondulées en amiante-ciment d'environ 5 mm d'épaisseur. Gris clair ou coloré (noir ou rouge). Le dos présente souvent un motif en nid d'abeille.

Présence : Très largement utilisées sur les toits des garages, des remises, des abris de jardin, des abris pour animaux, des dépendances ...

Appliqué jusqu'en ? 1998



Ardoises de toit et de mur

Quoi : ardoises artificielles plates en amiante-ciment. Matériau gris, mais souvent coloré en noir ou en rouge à l'extérieur.

Présence. Très couramment utilisées sur les toits des maisons et comme revêtement des façades.

Appliqué jusqu'en ? 1998

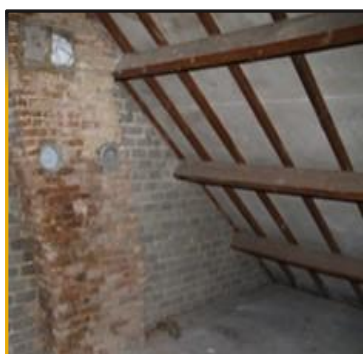


Plaques de type 'glasal'

Quoi : Plaques plates en amiante-ciment avec une couche supérieure lisse et dure. Exécutées en différentes couleurs.

Présence. Souvent utilisées pour les meubles de cuisine et parfois pour les meubles de salle de bain ou comme porte extérieure. Également utilisé comme élément de façade.

Appliqué jusqu'en ? 1994



Plaques de sous-toiture

Quoi : Fines plaques rose, gris clair ou jaune en amiante-ciment avec des fibres de cellulose. Douces au toucher.

Présence. Souvent utilisées comme plaques de sous-toiture dans les toits en ardoise ou en tuiles.

Appliqué jusqu'en ? Années 1990



Dalles de sol

Quoi : Dalles dures, minces, généralement flammées, en vinyle contenant de l'amiante. Ces dalles se cassent lorsqu'elles sont pliées. Elles sont souvent fixées avec une colle contenant de l'amiante.

Présence. Peu utilisées dans les maisons, un peu plus courantes dans les écoles.

Appliqué jusqu'en ? Années 1970



Canalisations et gouttières

Quoi : Tuyaux et gouttières ronds, le plus souvent en amiante-ciment gris.

Présence. Parfois utilisés pour la plomberie, l'évacuation des eaux usées et le drainage des toits. Également utilisés occasionnellement comme poteaux de clôture.

Appliqué jusqu'en ? 1998



Panneaux imitation marbre

Quoi : Panneaux d'amiante-ciment, généralement noir avec des points blancs. Parfois aussi gris clair ou blanc.

Présence. Parfois utilisés pour les appuis de fenêtre, les marches d'escalier, les appuis intermédiaires et, dans une moindre mesure, les manteaux de cheminée.

Appliqué jusqu'en ? 1985



Cheminées

Quoi : Tuyaux ronds ou carrés en amiante-ciment gris.

Présence. Souvent utilisés comme exutoires de fumée ou pour les conduits de ventilation et les cheminées d'évacuation.

Appliqué jusqu'en ? 1998



Couvre-murs

Quoi : Couvre-murs en amiante-ciment, parfois gris, mais généralement colorés en noir.

Présence : Parfois appliqués à l'extérieur pour les appuis de fenêtre et en tant que couvre-murs.

Appliqué jusqu'en ? 1994

COMMENT GÉRER LES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ?

- 👍 Éviter la poussière en mouillant ou en fixant le matériau
- 👍 Démontez les éléments en amiante un par un à la main (dévisser, desserrer).
- 👍 Ne pas essayer de casser le matériau
- 👍 Utilisez des outils manuels non électriques (tournevis, marteau à griffes, etc.).
- 👍 Ne pas jeter les matériaux au sol, mais les ramener avec précaution au niveau du sol (par exemple à l'aide d'une nacelle élévatrice).
- 👍 Utilisez un masque anti-poussière de classe de protection "FFP3" et assurez-vous qu'il est bien ajusté.
- 👍 Utilisez des combinaisons jetables. Enlevez-la à l'extérieur (à l'envers) et rincez également vos chaussures à l'extérieur.
- 👍 A l'extérieur, stockez les applications d'amiante démontées séparément et à l'abri de l'humidité (ou couvrez-les).
- 👍 Éliminez-les dès que possible.

CE QU'IL NE FAUT SURTOUT PAS FAIRE

Évitez les outils suivants :

- 🚫 les nettoyeurs à haute pression
- 🚫 les outils mécaniques à grande vitesse tels que les scies, les meules, les perceuses, les meuleuses d'angle



RÈGLES PRATIQUES POUR LA COLLECTE DE L'AMIANTE (LIÉ)

1. Déchets d'amiante liés.

Ceux-ci doivent toujours être proposés emballés.

A quoi devez-vous veiller en tant que client lors de l'emballage de matériaux contenant de l'amiante (lié) ?

- 👍 Emballez le matériau dans des containerbags du conteneur fourni.

Le containerbag employé en Flandre doit répondre aux spécifications suivantes:

Étanche à la poussière et résistant aux perforations/déchirures	
Double paroi	
Fermeture à glissière	
Logo « amiante » clairement visible (au moins sur le dessus) + UN 2590	
Indication du niveau de remplissage maximal du sac conteneur	
Sac en polypropylène	épaisseur minimale 160 µm
	revêtement : jupe supérieure et rabat minimaux
Revêtement intérieur/doublure	Au moins 50 µm de film LDPE ou PP
Coutures	"Overlock" et couture de sécurité
Protection	Résistant aux UV 150 KLY - ISO 21898

A Bruxelles et en Wallonie, les obligations suivantes doivent être respectées:

- Seuls des sacs conteneurs répondant aux spécifications suivantes sont utilisés

Étanche à la poussière et résistant aux perforations/déchirures	
Double paroi	
Fermeture à glissière	
Logo « amiante » clairement visible (au moins sur le dessus) + UN 2590	
Indication du niveau de remplissage maximal du sac conteneur	
Sac en polypropylène	La résistance mécanique du sac conteneur chargé de déchets doit être garantie contre les chocs et les contraintes dans des conditions de transport normales
Revêtement intérieur/doublure	Au moins 50 µm de film LDPE ou PP
Coutures	"Overlock" et couture de sécurité
Protection	Résistant aux UV 150 KLY - ISO 21898

- Les matériaux contenant de l'amiante sont transportés dans un containerbag conforme aux spécifications ci-dessus, qui est placé dans un deuxième containerbag du même type.
- Le containerbag est placé de manière à ce que la fermeture à glissière se trouve à l'avant de l'espace de chargement.
- La masse totale des déchets ne doit pas dépasser 7 tonnes.


! Veillez à manipuler les plaques avec précaution lors de l'emballage.

! Veillez à ce qu'aucun amiante libre ne soit présenté, cela ne sera pas accepté !

! Veillez à ce que seuls des déchets contenant de l'amiante soient présents dans le sac. D'autres matériaux (de construction) ne contenant pas d'amiante ne doivent donc pas être présents !

👍 Fermez complètement et correctement le sac d'amiante.

👍 Les chargements mal emballés (containerbag déchiré/endommagé et mal fermé ou ne répondant pas aux spécifications ci-dessus seront refusés. Le client doit les réemballer lui-même.

 Contenu non conforme!



S'il s'avère que lors de la livraison de déchets d'amiante (lié) au centre de traitement (centre d'enfouissement technique (CET)), d'autres matériaux ne contenant pas d'amiante (bois, déchets verts, gravats, métaux, isolation, etc.) sont également présents (= additions) avec une concentration supérieure à 1%, il y a non-conformité et les scénarios suivants sont possibles:

- 1) Teneur en additions entre 1% et 10%
 - Déclaration de livraison non conforme
 - Eventuelle augmentation de la taxe environnementale applicable sur la base de la teneur moyenne pondérée en amiante.
- 2) Teneur en additions >10%, consistant en matériaux non séparables*
 - Déclaration de livraison non conforme
 - Eventuelle augmentation de la taxe environnementale applicable sur la base de la teneur moyenne pondérée en amiante.
- 3) Teneur en additions >10%
 - Le lot sera (temporairement) refusé et le service d'exécution sera informé.
 - a) Soit le lot sera transporté vers une installation agréée pour un tri supplémentaire, après quoi le chargement trié sera renvoyé au CET. Des frais supplémentaires seront facturés pour le traitement administratif de la non-conformité, le transport et le tri.
 - b) Soit le CET accepte le lot sous des conditions révisées, y compris l'augmentation des frais de mis en CET et l'application de la taxe environnementale de 100%.

En règle générale :

Les matériaux de construction (isolation, toiture, poutrelles, etc.) qui ont été contaminés par l'amiante en raison des intempéries, par exemple, doivent être nettoyés (par chiffons humides, rinçage contrôlé ou aspiration (filtre Hepa industriel)) par l'entrepreneur jusqu'à ce qu'ils soient visuellement exempts de fibres d'amiante. **Ces matériaux ne peuvent pas être ajoutés aux déchets d'amiante-ciment!**

Exception : EPI, matériaux de nettoyage et de couverture

Les matériaux jetables tels que les EPI, les matériaux de nettoyage, les filtres, les films de couverture, etc. sont généralement considérés comme des matériaux contaminés par l'amiante. Toutefois, par principe de précaution et afin de s'aligner sur la pratique quotidienne actuelle (superviseurs, etc.), ces matériaux potentiellement contaminés par l'amiante forment une addition acceptable aux déchets contenant de l'amiante dans la mesure où il s'agit de quantités normales et limitées.

** Les déchets définis ci-dessous se trouvent à la toute fin du document.*

Si vous souhaitez évacuer des déchets qui ne sont pas constitués à 100% de matériaux contenant de l'amiante, tels que des déchets contaminés par l'amiante (toiture, isolation, etc.) ou des matériaux non-broyables (voir à la fin de ce document), vous devez le signaler au préalable à nos services, avec les documents nécessaires (fiche d'information, rapport technique, inventaire de démolition, etc.)

Ces lots doivent d'abord être évalués par nos services, le destinataire (centre d'enfouissement technique) et éventuellement les autorités. Sur cette base, il sera décidé si ce lot peut être collecté dans sa forme actuelle et sous quelles conditions (techniques et commerciales).

Ce n'est qu'après avoir suivi cette procédure que nous pouvons procéder à la livraison des conteneurs et/ou à leur enlèvement.

Veillez tenir compte du fait que cette procédure peut durer de quelques jours à quelques semaines !

2. Déchets contaminés par l'amiante ou mélangés à des déchets contenant de l'amiante

Dans certains cas, il peut arriver que des matériaux soient mélangés (par ex. suite à des calamités) avec de l'amiante (lié) ou contiennent des composants contenant de l'amiante (brides, mastic, etc.) et qu'il soit difficile ou impossible de les séparer (1er scénario). Il peut également arriver que lors de travaux de construction ou d'excavation, par exemple, des débris mélangés/contaminés avec de l'amiante (lié) (tôles ondulées, tuyaux, etc.) soient rencontrés (2e scénario).

1^{er} scénario



Dans ce cas, une dérogation peut être demandée pour évacuer l'ensemble des déchets sous la dénomination de déchets d'amiante (lié). La procédure suivante doit être suivie avant qu'Yves Maes BV puisse procéder à la livraison d'un conteneur :

- L'entrepreneur fournit un document "infocarte asbest calamiteit_FR" dûment complété, accompagné de photos du lot et d'un rapport de l'expert en amiante et/ou en incendie indiquant que le matériau contient effectivement de l'amiante (lié) et la raison justifiée (expert/expert en amiante) pour laquelle la fraction contenant de l'amiante ne peut pas être séparée.
- Yves Maes BV demandera une dérogation à l'OVAM sur la base de ces informations. Si l'OVAM donne son accord, une offre de prix sera demandée au centre de traitement sur la base de cette dérogation.
- Yves Maes BV fournira un devis pour l'enlèvement et le traitement du lot. Après avoir reçu une déclaration d'approbation du client, Yves Maes BV procède au placement d'un conteneur.

2^{ème} scenario



Dans ce cas, il convient d'abord d'examiner si le lot peut être trié à l'aide de techniques spécifiques, afin de séparer la fraction d'amiante et la fraction d'inertes qui peut encore être récupérée. La procédure suivante doit être suivie avant qu'Yves Maes BV puisse procéder à l'installation d'un conteneur :

- L'entrepreneur soumet un document "infocarte asbest calamiteit_FR" dûment complété, accompagné de photos du lot, d'un rapport d'analyse indiquant la quantité d'amiante (lié et non lié) et/ou d'un rapport (technique) de l'expert (en amiante) montrant que le matériau contient effectivement de l'amiante (lié) avec une analyse quantitative de l'amiante (pour les gravats).
- Sur la base de ces informations, Yves Maes BV vérifiera d'abord si le matériau peut encore être trié. Si ce n'est pas le cas, Yves Maes BV demandera une dérogation à l'OVAM. Si l'OVAM donne son accord, une offre de prix sera demandée au centre de traitement sur la base de cette dérogation.
- Yves Maes BV fournira un devis pour l'enlèvement et le traitement du lot. Après avoir reçu une déclaration d'approbation du client, Yves Maes BV procède au placement d'un conteneur.

Les procédures ci-dessus peuvent durer de quelques jours à 1 ou 2 semaines. Il est donc conseillé d'envoyer la demande le plus tôt possible (si possible avant le début du chantier).

3. Terre contaminée par de l'amiante

La procédure suivante doit être suivie avant qu'Yves Maes BV puisse procéder au placement d'un conteneur :

- L'entrepreneur soumet un document "infofiche grond met asbest_FR" dûment complété, accompagné de photos du lot, d'un rapport d'analyse indiquant la quantité d'amiante (lié et non lié) ainsi que la répartition de la fraction d'amiante dans les différentes fractions granulométriques du sol et/ou un rapport (technique) de l'expert (en amiante) montrant que le matériau contient effectivement de l'amiante (lié) avec une analyse quantitative de l'amiante (pour les inertes).

Exemple d'analyse:

Analyse	Fractie > 20 mm	Fractie 8 - 20 mm	Fractie 4 - 8 mm	Fractie 2 - 4 mm	Fractie 1 - 2 mm	Fractie 0,5 - 1 mm	Fractie < 0,5 mm	Fractie Totaal
Zeven (g)	0	1430	1095	645	381	279	31456	35286
Afgezochte deel fractie (%)	100	100	100	100	20	5	*	
Asbestcement								
Asbesth.materiaal (g)		15,8757	3,1392					19,0149
Hechtgebonden		ja	ja					
Aantal deeltjes		10	18					28
Percentage chrysotiel (%)		12,5	12,5					
Gewicht chrysotiel (mg)		1984,5	392,4					2376,9
Percentage crocidoliet (%)		3,5	3,5					
Gewicht crocidoliet (mg)		555,6	109,9					665,5
Asbestcement								
Asbesth.materiaal (g)				1,3912	0,2945	0,1880		1,8737
Hechtgebonden				nee	nee	nee		
Aantal deeltjes				57	53	47		157
Percentage chrysotiel (%)				25	25	37,5		
Gewicht chrysotiel (mg)				347,8	73,6	70,5		491,9
Percentage crocidoliet (%)				3,5	3,5	3,5		
Gewicht crocidoliet (mg)				48,7	10,3	6,6		65,6
totaal per mineralogische groep								
Gehalte NHG chrysotiel (mg/kg ds)				9,86	2,09	2,00		13,95
Gehalte HG chrysotiel (mg/kg ds)		56,24	11,12					67,36
Gehalte chrysotiel (mg/kg ds)		56,24	11,12	9,86	2,09	2,00		81,31
Gehalte NHG amfibool (mg/kg ds)				1,38	0,29	0,19		1,86
Gehalte HG amfibool (mg/kg ds)		15,75	3,11					18,86
Gehalte amfibool (mg/kg ds)		15,75	3,11	1,38	0,29	0,19		20,72
Totaal								
Aantal deeltjes totaal (stuk)		10	18	57	53	47		185
Gehalte NHG t.o.v. totaal (mg/kg ds)				11,24	2,38	2,19		15,81
Gehalte HG t.o.v. totaal (mg/kg ds)		71,99	14,24					86,23
Gehalte t.o.v. totaal (mg/kg ds)		71,99	14,24	11,24	2,38	2,19		102,04

- Sur la base de ces informations, Yves Maes BV vérifiera d'abord si le lot peut encore être traité. Si ce n'est pas le cas, Yves Maes BV demande une dérogation à l'OVAM. Si l'OVAM donne son accord, une offre de prix sera demandée au transformateur sur la base de cette dérogation.
- Yves Maes BV fournira un devis pour l'enlèvement et le traitement du lot. Après avoir reçu une déclaration d'approbation du client, Yves Maes BV procède au placement d'un conteneur.

Les procédures ci-dessus peuvent durer de quelques jours à 1 ou 2 semaines. Il est donc conseillé d'envoyer la demande le plus tôt possible (si possible avant le début du chantier).

ANNEXE : MATERIAUX NON-BROYABLES

1. Matériaux de construction inertes :
 - Maçonnerie, béton, béton armé incorporant des matériaux contenant visiblement de l'amiante lié (tuyaux ou plaques AC encastrés, adhésifs ou bitume) ;
 - Maçonnerie, béton ou béton armé sur lequel des matériaux contenant visiblement de l'amiante lié ont été collés (coffrage perdu de panneaux d'extrusion, de plaques d'amiante-ciment et/ou de menuiserie) ;
 - Matériaux adhérents contenant de l'amiante qui ont été remplis de béton ou de béton armé (tuyaux de CA, panneaux d'extrusion ou conduits d'air remplis et utilisés comme structures de soutien) ;
 - Dalles contenant de l'amiante lié avec des pierres concassée (type Granitex) ;
 - Tuyaux et sections de conduits de différents diamètres contenant de l'amiante lié ;
2. Matériaux de construction isolés :
 - Matériaux contenant de l'amiante lié revêtus à l'intérieur ou à l'extérieur d'une couche isolante, pulvérisé ou non ;
 - Matériaux contenant de l'amiante lié remplis d'un matériau isolant ;
3. Matériaux de construction résistant à l'eau ou à l'humidité :
 - Matériaux de construction en maçonnerie, béton, béton armé, métal, plastique, bois, recouverts à l'intérieur ou à l'extérieur d'un revêtement ou d'une couche d'étanchéité contenant de l'amiante et constitué de bitume, de résine, de silicone, de mastic, etc. ;
 - Plaques d'amiante lié, recouvertes d'émail ou d'un autre revêtement ;
 - Plaques d'amiante lié, en imitation de bois ;
 - Toitures contenant de l'amiante, bitume, goudron, papier goudronné et autres produits bitumineux contenant de l'amiante
4. Appareils soudés, moulés ou en bois dur, indivisibles ou non démontables, contenant de l'amiante :
 - Portes coupe-feu dont l'intérieur contient de l'amiante ;
 - Intérieurs de clapets coupe-feu contenant de l'amiante ;
 - Gaines ou enveloppes de foyers contenant de l'amiante ;
 - Freins, disques de freins et d'embrayages contenant de l'amiante ;
 - Brides avec joints collés contenant de l'amiante (même en sandwich) ;
5. Conducteurs électriques équipés de matériaux contenant de l'amiante :
 - Câbles électriques avec gaine isolante contenant de l'amiante ;
 - Fusibles contenant de l'amiante ;
 - Interrupteurs, prises de courant, douilles, boîtes à fusibles, douilles de lampes, ... (en bakélite ou autres matières plastiques mélangées à de l'amiante) contenant de l'amiante ;
6. Autres matériaux
 - Sièges de toilettes contenant de l'amiante ;
 - Mobilier de jardin en amiante-ciment, cendriers, cages à chiens et à poules, pots de fleurs, bacs de jardinage, volières, ... (type de matériau « Willy Ghul ») ;
 - Portes intérieures contenant de l'amiante lié ;
 - Meubles contenant de l'amiante lié (armoires de cuisine avec plaques en verre émaillé, tables et chaises avec plateau ou siège lié, bibliothèques, casiers à vin, ... ;
 - Objets d'art contenant de l'amiante lié ;

→ Pour toute question complémentaire, veuillez contacter sales@containersmaes.be ou appeler le 013/67.04.22.